

Commune de Gréasque - Enquête publique sur le déclassement d'un parc de stationnement du
domaine public communal, rue de Sorgo.

Département des Bouches du Rhône
Commune de Gréasque
Enquête publique préalable au

**DECLASSEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DE SORGO**

Du 28 mars 2018 au 12 avril 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

TROISIEME PARTIE – CONCLUSIONS MOTIVEES

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOLAGES Serge

Ingénieur géologue – Docteur en hydrogéologie

Désigné par arrêté n° 2018 – 48 du 05 mars 2018

De la commune de Gréasque

Mai 2018

Commune de Gréasque - Enquête publique sur le déclassement d'un parc de stationnement du
domaine public communal, rue de Sorgo.

Sommaire général du rapport du commissaire enquêteur

PREMIERE PARTIE - RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

DEUXIEME PARTIE - DOSSIER D'ANNEXES

TROISIEME PARTIE - CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le projet soumis à l'enquête publique

Le projet soumis à l'enquête publique, par la commune de Gréasque, concerne le déclassement d'un parc de stationnements du domaine public communal, rue de Sorgo.

Ce parking se situe au centre du village, il est bordé par les rues de Sorgo et d'Amalbert et il occupe la parcelle n° SE 228 du cadastre de la commune.

Le déclassement, portera sur la totalité de l'emprise de la parcelle soit 1034 m².

Sur le site de l'ancien parking, étendu à deux autres parcelles privées en cours d'acquisition, la commune prévoit la mise en œuvre d'une opération de construction de logements sociaux conformément à la loi SRU.

Cette opération est inscrite au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Gréasque.

La commune s'est engagée à s'y conforter dans le cadre d'un contrat de mixité sociale passé avec le Préfet.

L'enquête s'est déroulée du 28 mars au 12 avril 2018 inclus, elle s'est tenue dans les locaux de l'Annexe à la Mairie de Gréasque.

Le commissaire enquêteur a assuré quatre permanences pendant la durée de l'enquête.

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En conclusion de cette enquête, en l'état actuel du dossier d'enquête, étant donnée l'absence d'observation portée au registre d'enquête et compte tenu des compléments d'information fournis par la Mairie de Gréasque,

Pour les raisons données dans le rapport et notamment...

Considérant que :

Sur l'objet et les modalités de l'enquête publique

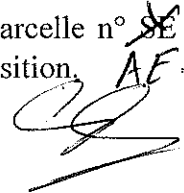
Qui est conforme à la réglementation compte tenu du fait que :

- **Le parc de stationnement rue de Sorgo fait bien parti du domaine public** - Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (articles L.2111-1 et L. 2111-14).
- **Les parkings font partie du domaine public routier** et à ce titre sont soumis au code des voiries routières.

Sur l'objectif du déclassement du parc public qui est de favoriser la mixité sociale.

Le déclassement de la parcelle n° 228 a bien pour objectif :

- **La construction de logements sociaux**, ce qui répond bien aux objectifs des lois Solidarité et Renouvellement Urbain et Duflot, qui fixent à 25 % les logements sociaux des communes.
- **Cette opération correspond à l'engagement pris par la commune**, dans son contrat de mixité avec l'Etat, de réaliser 250 logements sociaux sur la période triennale 2017-2019.
- **Et ce compte tenu du fait qu'au Plan Local d'Urbanisme** de la commune de Gréasque, approuvé le 13 mars 2017, figure un secteur de mixité sociale le « SMS2 de la rue Sorgo », qui couvre trois parcelles dont la parcelle n° 228, objet du déclassement, les deux autres étant en cours d'acquisition.

SE
AF


Sur le déroulement de l'enquête publique

- **Compte tenu du fait que l'enquête s'est déroulée** conformément à la réglementation ainsi qu'à la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017, qui a validé la procédure de déclassement, ainsi qu'à l'arrêté communal du n° 2018 – 48 du 5 mars 2018, qui a acté l'organisation de l'enquête publique.
- **Etant donné le fait que l'enquête s'est déroulée** de façon satisfaisante, aucune manifestation ni intervention, ni événement particulier n'étant venu contrecarrer son cours.

Après avoir constaté

- **Qu'aucun écrit, mention observation ou document** n'a été porté au registre d'enquête - Aucun courrier adressé au commissaire enquêteur n'a été remis ou transmis à la Mairie - Aucun message électronique n'a été transmis à l'adresse internet mise à disposition à cet effet.
- **Que la commune avait répondu de façon satisfaisant** aux questions écrites posées par le commissaire enquêteur.

J'estime que le projet soumis à l'enquête publique par la commune de Gréasque du 28 mars au 14 avril 2018 peut être envisagé.

Je donne un avis favorable au déclassement d'un parc de stationnement du domaine public communal, rue de Sorgo.

Sous recommandation que la mise en œuvre du projet s'accompagne d'aménagements de la rue d'Amalbert et la rue de Sorgo visant à une desserte optimale du quartier.

Fait à Marseille le 3 mai 2018

Le commissaire enquêteur



SOLAGES Serge